

M. Navi; cinq ans de la même peine contre M. Banche; dix ans d'emprisonnement contre M. Eberard. Six prévenus ont été acquittés.

Félix Pyat et Cluseret sont les deux habiles de la bande. Leur sort est aussi incertain que sont nombreuses les versions qui ont couru sur leur compte. Ils finiront par déjouer les traquenards de la police, et nous ne désespérons pas de les voir un beau matin débarquer innocemment, calmes comme l'homme juste dont parle Horace, sur les bords fleuris de l'Hudson.

Les républicains s'inquiètent des relations amicales qui existent entre M. Thiers et les princes d'Orléans. Nous saurons bientôt par le résultat des élections qui se font, ces jours-ci, en France, quelles sont les chances des partis qui se partagent l'opinion publique. Quoi que les dépêches ne s'accordent pas sur l'existence de l'union qu'on avait annoncée entre les deux branches de la maison de Bourbon, et malgré le bruit qu'on fait autour des princes d'Orléans, nous croyons qu'il y a plus de tactique que de vérité dans ces divergences apparentes et que l'union se fera, si elle n'est pas déjà faite, lorsque le temps sera arrivé.

On s'occupe de réparer le château de Chambord, où le chef de la maison de France doit se rendre dans le courant du mois de juillet.

Quant au prince Napoléon, il a, assure-t-on, écrit au directeur de l'établissement des bains de Frascati, au Havre, pour y retenir le logement que le prince Jérôme y occupait naguère.

Le *Journal de Paris* annonce que Mme la comtesse de Paris vient de donner naissance à une fille dont M. le duc d'Anmale sera le parrain.

ANGLETERRE.

Il est entendu que Sir Edward Thornton, ministre anglais, a informé le Secrétaire d'Etat que les citoyens des États-Unis engagés dans les pêcheries, dans le voisinage des provinces anglaises, n'ont pas lieu de craindre l'action des officiers de marine de Sa Majesté ou du gouvernement canadien en autant qu'ils se conformeront aux lois encore en force à ce sujet; que la teneur des instructions données à ces officiers par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement canadien, sont du caractère le plus libéral; que tout en continuant de croire que les pêcheurs américains, en vertu du traité de 1818, ne peuvent fréquenter les ports ou havres de la colonie dans aucun autre but que celui de s'abriter, réparer les dommages, acheter du bois ou prendre de l'eau, on ne mettrait cependant pas en force cette prohibition durant la saison actuelle, et qu'il leur sera permis d'entrer dans les ports canadiens dans le but de trafiquer, de transborder le poisson et de se procurer des approvisionnements; aussi qu'il ne leur sera pas défendu de faire la pêche en dehors des limites de trois milles, dans les baies dont l'entrée aura plus de six milles de largeur.

Sir Edward Thornton, qui a reçu des instructions de son gouvernement, exprime l'espoir que les citoyens américains éloigneront toute cause de troubles, jusqu'à ce que la législation devant leur assurer les privilèges garantis par le traité du 8 mai 1871, ait été mise en force.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le *Gaulois* fait le tableau des différentes réunions parlementaires qui, d'après ce journal, se subdivisent ainsi :

10. Extrême gauche : président, Louis Blanc; 20 membres au plus.

20. Gauche républicaine, dite réunion du Jeu-de-Paume : présidents, Rameau, maire de Versailles, et Leroyer, qui succèdent à M. Arago; 110 membres.

30. République conservatrice : président, Rampon; bureau, Bardou; Carnot fils, secrétaire; 70 membres.

40. Réunion Féray : président, Féray; 80 membres.

50. Réunion Saint-Marc Girardin (orléaniste pur) : président, Saint-Marc; 120 membres.

V. B. La réunion Féray et la réunion Saint-Marc Girardin forment ce qu'on est convenu d'appeler LE CENTRE.

60. La réunion de la droite réunie dite DES RÉSERVOIRS : président, Moulin (du Puy-de-Dôme); 240 membres, mi-partis légitimistes, mi-partis fusionnistes.

70. 25 ou 30 bonapartistes, qui n'ont par conséquent aucune réunion.

Environ sept cents hommes sont à l'ouvrage sur le chemin de Sorel et Drummondville et plus de vingt milles sont déjà prêts. Plusieurs chars sont arrivés et marcheront sur la ligne dans peu de jours.

M. Hulbert mérite tout éloge pour la manière dont il conduit les travaux.

COLLÈGE DE MONTRÉAL.

Au collège de Montréal, la séance de la fin de l'année scolaire a été présidée par Mgr. de Montréal.

Après la lecture de l'adresse donnée par M. Major, M. Bonrillon déclama avec art une pièce de poésie due à la plume élégante du Révérend Messire Martineau, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pontificat de Pie IX.

L'attention de l'auditoire se porta ensuite sur une discussion intéressante; il s'agissait de savoir laquelle des trois facultés de l'homme, la mémoire, le jugement et l'imagination, doit l'emporter. Cette polémique littéraire engagée entre MM. Telesphore Filiatrault, Thomas Joint et Elzéar Filiatrault, fut suivie avec beaucoup d'intérêt.

M. Leduc, élève de M. Moïse Saucier, joua avec un rare talent d'exécution, un morceau de piano, intitulé : "La Harpe Eolienne." M. Alfred Desèves, élève de M. Oscar Martel, jeune artiste canadien que le public de Montréal a déjà pu apprécier,

exécuta sur le violon le célèbre morceau qui a nom "La Mélancolie," par François Prume. Ce jeune élève, âgé de douze ans, a, par la facilité de son exécution, enlevé les applaudissements de l'auditoire, et fait honneur à son professeur.

Puis vint ensuite la distribution des prix, circonstance joyeuse que désire toujours ardemment l'élève studieux. La séance se termina par un morceau de Rossini, intitulé : "Le Lac," avec accompagnement de quatuor, composé spécialement pour la circonstance par M. Oscar Martel.

En somme, cette fête littéraire et musicale a été belle, et l'auditoire a été satisfait de l'harmonie du chant, de la variété et de l'exécution de la partie musicale.—*La Minerve.*

FAITS DIVERS.

LE REMORDS.—Vers neuf heures du soir, un homme de police à New-York était arrêté par un jeune homme de bonne apparence qui lui demandait de l'arrêter et de le conduire à un endroit où il pourrait lui dire un secret qui le tourmentait depuis longtemps et dont il voulait se débarrasser. L'homme de police se rendit à sa demande et l'engagea à lui raconter son histoire. Le prisonnier dit qu'il s'appelait C. G. Jacobs et raconta que huit mois auparavant il avait laissé la résidence de sa mère, qui demeure dans l'Etat du Michigan pour aller au Texas faire le commerce, laissant en passant sa jeune femme à St. Louis; que là il fit d'heureuses spéculations, vit la bonne société et devint intime en particulier avec un riche marchand, de Bryan.

Un jour il fit la connaissance d'une femme séduisante et devint épris d'elle. S'étant aperçu que son ami Weatherby était l'un des admirateurs de sa femme et même son favori, la jalousie le mordit au cœur, il rompit avec lui et s'éloigna même. Mais ne pouvant résister à l'ennui, il revint à Bryan revint la femme qu'il aimait et devint plus amoureux et plus jaloux que jamais. Un jour, les deux amis se rencontrèrent, la querelle s'éleva, des paroles de colère furent échangées, des coups de pistolet furent tirés et Weatherby tomba tué par une balle. Jacob s'enfuit du Texas bourrelé de remords, ne sachant où aller ni comment se débarrasser du poids qui l'accablait.

Le gouverneur du Texas offrait \$5,000 pour sa capture. Il était à New-York depuis le matin et avait passé la journée à réfléchir sur sa malheureuse position lorsqu'il se décida à se mettre entre les mains de la police. Il est plus tranquille depuis ce temps-là : les autorités attendent des nouvelles du Texas.

LA BELLE HELENE.—Mardi matin, dès 4 heures, le village St-Jean-Baptiste était jeté dans l'émoi par les cris, "Au secours! au meurtre!" accompagnés d'imprécations et de jurons formidables. En un instant les fenêtres sur la grande rue St-Laurent se remplirent de figures ébahies et mal réveillées, de têtes échevelées, de bustes à demi vêtus, tant de l'un que de l'autre sexe. Cet infernal vacarme avait lieu à la sortie d'un de ces bals publics, dont la jeunesse ouvrière de nos faubourgs aime tant à se payer le luxe dans les salles spacieuses et bon marché du village St-Jean-Baptiste.

Bien entendu il y avait une femme au fond de l'affaire, c'était une Hélène de notre faubourg Québec qu'un Paris de l'ordre de St. Crispin voulait enlever à un Ménélas du corps des *chénisses*. De là guerre à coups de poings, à coups de pieds entre les deux champions et leurs amis. Cette guerre dura bien autant de minutes que celle de l'roie dura d'années, et ne se termina que par l'intervention opportune de la police qui, aidés de quelques citoyens qui s'étaient décidés à passer leurs culottes, emprisonna quatre ou cinq des plus violents et rendit le calme au paisible village.—*Le Pays.*

ÉTRANGE.—Les journaux du Haut-Canada écrivent en ce moment des morceaux à sensation sur l'existence d'un garçon sauvage qu'on aurait vu errer dans les bois à quelques milles de la petite ville de London. Plusieurs personnes des environs sont allées pour le voir et lui parler, mais elles n'ont pu approcher de lui. Aussitôt qu'il les aperçut il partit effrayé et s'enfuit avec la rapidité d'une flèche. Il a sur le corps quelques lambeaux de vêtement; des yeux hagards et une longue chevelure inculte lui donnent une apparence sauvage. Un habitant de l'endroit prétend l'avoir surpris une fois au moment où il mangeait de l'herbe. Personne ne peut dire qui il est et d'où il vient. Mais on saura bientôt à quoi s'en tenir sur cet être bizarre, car plusieurs hommes étaient partis, samedi dernier, pour aller à sa recherche et tâcher d'éclaircir ce mystère.

CES AMÉRICAINS II.—Deux inventeurs de *safes* vantaient leur découverte respective, dans un hôtel bien connu de cette ville. Comme de juste, chacun prétendait que son *safe* était le meilleur de l'univers. "Écoutez, dit l'un des deux, je vais vous prouver que mon *safe* est incomparable : un jour, je mis un coq dans un de mes *safes* que je plaçai dans une maison où je mis le feu. La maison brûla pendant quinze jours et quinze nuits et lorsqu'on ouvrit le *safe*, le coq sortit en chantant. Battez cela." "J'admets, répond son interlocuteur, que l'exemple que vous venez de citer prouve beaucoup en faveur de la fraîcheur que possèdent votre *safe*, mais vous allez voir que le vôtre n'est qu'une fournaise comparé au mien. Un jour, je mis un chien dans un de mes *safes* et, comme vous je mis le feu à la maison où se trouvait le dit *safe*. La maison brûla pendant trente jours et trente nuits et, quand on ouvrit le *safe*, le chien.... était gelé!" Tirez Pêchelle.

LE SOLDAT DE RUEIL.

Le 19 janvier, une voiture d'ambulance s'est arrêtée non loin de Rueil, qu'il a fallu évacuer sous une pluie d'obus. Les brancardiers tont autour d'eux, à la torche, cette recherche des blessés, d'un intérêt si saisissant, qu'on n'oublie jamais pareil spectacle quand on y a assisté une fois.

Survient un jeune lignard, deux fusils en bandoulière—le sien et celui de son camarade tué à ses côtés; la veste à moitié ouverte, et dans l'ouverture la main droite entourée d'un mouchoir.

—Monsieur, dit-il de sa voix enrouée par la fatigue à l'un des ambulanciers, vous me paraissez avoir bon cœur.... Eh bien, ça n'est pas pour moi que je vous dérange, au moins!... Je suis un peu égratigné, mais c'est rien. Seulement, il y a là auprès, des hommes bien malades; ils ont le corps troué,

ceux-là. Je vous en prie, dites qu'on les enlève, car ceux-là, vrai, n'ont pas le temps d'attendre.

L'ambulancier avait bon cœur, en effet, comme l'avait jugé notre soldat. Il court, guidé par celui-ci : il fait enlever les blessés, et, sous sa direction, ou les charge dans une des dernières voitures disponibles. Après quoi, songeant à cette égratignure dont on vient de lui parler :

—Mais vous aussi, mon ami, vous êtes blessé.... Qu'avez-vous au juste?... Montrez....

Le soldat tire sa main de sa veste, dénoue son mouchoir : trois doigts pendaient horriblement mutilés, et quelques instants plus tard les chirurgiens militaires étaient obligés de procéder à l'amputation!

C'est ce que le brave troupière appelait une égratignure! Le nom de ce brave, nous l'ignorons. On l'a surnommé "le soldat de Rueil."

VARIÉTÉS.

—Accusé, vous êtes convaincu du crime d'escalade et d'effraction.

Qu'avez-vous à répondre?

—Oh! pas grand-chose, monsieur le président. Ayez la bonté de m'arranger un petit jugement comme si c'était pour vous.

Un officier gascon, dans le régiment de M. le duc de Roquelaure, étant à dîner chez le même duc, il arriva que ceux qui avaient été invités au repas parlèrent d'Aristote, et quelqu'un dit que dans Aristote on trouvait des choses admirables que l'on ne trouvait point partout ailleurs. "Hé bien! reprit M. le duc de Roquelaure, qui savait que cet officier était naïf et ignorant, et qui se divertissait ordinairement de lui, que répondez-vous à cela?—Je réponds, dit-il, que tel qui se vante d'avoir été à Aristote, n'y a peut-être jamais été." Il prenait ce philosophe pour une vilie.

Un avocat qui plaquait s'aperçut que quelques conseillers dormaient. "Que je suis à plaindre! s'écria-t-il, la Cour sommeille tandis que je suis dans le fort de ma cause." Le président, indigné de ce reproche, dit à l'avocat : "La Cour bien éveillée vous interdit."

François Ier demanda un jour à Castellan s'il était gentilhomme; il répondit qu'il était descendu des enfants de Noé, mais qu'il ne savait pas duquel; ce qui plut si fort à ce prince qu'il le fit son prédicateur, puis évêque de Mâcon, de Tulle, d'Orléans, et grand aumônier de France.

Un avocat plaquait aux requêtes de l'hôtel contre une bourgeoisie; c'était un cause sommaire qu'il chargeait de beaucoup de moyens inutiles. La bourgeoisie perdit patience; elle interrompit l'avocat : "Messieurs, dit-elle, voici le fait en peu de mots. Je me suis engagé de donner au tapissier, qui est ma partie, une somme pour une tapisserie de Flandre, à personnages bien dessinés, beaux comme le président; il veut m'en livrer une où il y a des personnages croqués, mal bâtis, comme l'avocat de ma partie, ne suis-je pas dispensée d'exécuter ma convention?" La comparaison, qui flatta l'amour-propre du président, qui était un bel homme, déconcerta entièrement l'avocat, dont la figure semblait être faite en dépit de la nature; il ne put répliquer. Les juges allèrent aux opinions; la bourgeoisie gagna son procès.

L'an 1229, le roi saint Louis fit un tarif pour régler les droits du péage qui étaient alors dus à l'entrée de Paris, sous le petit Châtelet. On lit dans ce tarif que le marchand qui apportera un singe pour le vendre payera quatre deniers; que si le singe appartient à un jocolateur, cet homme en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du singe, ainsi que de tout ce qu'il aurait apporté pour son usage; de là vient le vieux proverbe : "Payer en monnaie de singe, en gambades."

Un avocat, à Aix en Provence, qui avait un génie comédien, plaquait à la grand'-chambre. Dans le fait de sa cause, il raconta qu'on avait déchargé un fusil sur sa partie : il imitait l'action d'un homme qui tire, et couchait en joue les juges. Le premier président, choqué de ce geste, lui dit : "Avocat, tirez bas, vous pourriez blesser la cour.—Monsieur, répondit l'avocat, rassurez la cour, le fusil n'est point chargé à balle."

Le sieur Nicolas, secrétaire du roi sous le règne de Henri IV, était un homme corrompu et sans mœurs que l'on disait croire en Dieu par bénéfice d'inventaire, et cependant bien venu dans les compagnies. Étant à l'article de la mort, à l'âge de soixante-dix ans, comme on lui parlait d'une vie éternelle, beaucoup meilleure, plus heureuse et plus désirable que la vie terrestre, il fit réponse : "qu'il céderait toujours volontiers sa part du paradis pour cinquante ans de plus de cette vie."

Piron étant un jour entré au café Procope avec un habit magnifique, contre son ordinaire, l'abbé Desfontaines, dont les mœurs n'étaient rien moins que sévères, s'avisait de soulever la basque de l'habit de Piron, en s'écriant : "Quel habit pour un tel homme!" Piron soulevant à son tour le manteau de l'abbé, repartit sur-le-champ : "Quel homme pour un tel habit!"

Les officiers de marine, dans l'ancien régime, étaient très-fiers, et leurs femmes plus fières encore. Une d'elles avait à dîner un officier de cavalerie qu'elle ne cessait d'apostropher sous le nom de M. l'officier de terre. M. l'officier de terre mange-t-il de ceci? M. l'officier de terre voudrait-il de cela? L'officier impatient lui dit : "Madame, est-ce que messieurs vos maris sont de porcelaine?"

Lorsqu'on répara le dôme des Invalides, le peintre Doyen tomba d'un échafaud, et se démit une côte. C'était précisément dans les temps que les Anglais venaient de faire une descente sur les côtes de France. Louis XV, qui aimait beaucoup Doyen, le félicita sur sa convalescence, et lui demanda pour quoi on n'avait pas eu la précaution de mettre des garde-fous. "Sire, lui répondit l'artiste, il y avait bien des garde-fous; mais il aurait fallu aussi des gardes-côtes."

NAISSANCE.

Au Village St. Jean-Baptiste, près de Montréal, Mercredi, la dame du Dr. J. Poitevin, a mis au monde une fille.

DÉCES.

A Syracuse, N. Y., le 6 juin 1871, Joseph-Victor, le plus jeune des enfants et le seul fils du Dr. Cadieux, âgé d'un an 3 mois et 19 jours.